

Édition du "REVEIL DU NORD" 100 bis, rue de Paris, LILLE Bureaux à PARIS 43, boulevard Haussmann (3^e)

Le Nord

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX : ROUBAIX 45, rue de la Gare, 45 TOURCOING 15, Rue Nationale, 15

La Réforme de la Justice militaire

Un tribunal fonctionnant à Lille remplace l'ancien Conseil de guerre

Le Conseil de guerre des 1^{re} et 2^e régions permanent, à Lille, a siégé pour la dernière fois dans les locaux de la Citadelle, le jeudi 30 décembre.

Il y a plus de trente ans qu'on parle de la réforme de la justice militaire et qu'on sentait la nécessité impérieuse de remanier le cadre militaire de 1907.

La nouvelle loi qui est maintenant appliquée maintient le principe de la spécialisation pour ce qui concerne les délits militaires.

Le fonctionnement des tribunaux de ce genre

Les Tribunaux militaires n'auront à connaître que des crimes et délits purement militaires commis par des militaires. Le militaire coupable de délit de droit commun, c'est-à-dire ceux prévus par le Code Pénal, sera traduit soit devant les assises s'il y a un crime, soit en correctionnelle s'il y a un délit.

La composition du tribunal militaire de Lille

Des premiers jours de janvier aura lieu dans la salle d'audience de la Citadelle, la cérémonie solennelle de prestation de serment. C'est M. le Conseiller Dubousson qui sera appelé à présider les prochains débats.

Le régime des peines

La modification importante consiste en la suppression des travaux publics. La dégradation militaire est maintenue, mais il n'y aura plus de cérémonie; celle-ci sera remplacée par la mise du jugement à l'ordre du jour.

LA TRIBUNE DU CONTRIBUABLE

La fraude légale

Lorsque le loi du 7 mars 1925 instituant les sociétés à responsabilité limitée fut votée, des agences de Paris envoyèrent en province des centaines de faux décrets d'attribution de lettres de cette nouvelle forme de société.

La mystérieuse disparition d'un boucher de Louches

Porteur d'une somme de 100.000 francs serait-il tombé dans un guet-apens ?

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

Nous avons signalé brièvement, dans une précédente édition, la disparition, depuis le 11 décembre dernier, d'un boucher, marchand de bestiaux, installé à Louches, rue Miraubeau, depuis de longues années.



M. Fernand Hennevin, le disparu de Louches

Plusieurs reprises à la gare : personne ne l'avait revu depuis la dernière conversation avec son neveu et le coup de téléphone.

Un faux départ On sait que M. Hennevin était parti de chez lui le matin en automobile en compagnie de son neveu, François Hennevin, 22 ans, qui l'aide habituellement dans son commerce.

Un faux départ

On sait que M. Hennevin était parti de chez lui le matin en automobile en compagnie de son neveu, François Hennevin, 22 ans, qui l'aide habituellement dans son commerce.

Plusieurs reprises à la gare : personne ne l'avait revu depuis la dernière conversation avec son neveu et le coup de téléphone.

L'enquête dans la région

Il ne restait qu'à se rabattre sur les centres plus immédiats, à VESNES, à CAMBRAI ou à M. Hennevin se rendait de temps à autre.

Plusieurs parents et amis s'y employèrent néanmoins, et dans les deux villes l'enquête fut aussi minutieuse que possible.

A Louches

Dans les Vieux Louches où il est installé depuis de longues années, M. Hennevin était très estimé. Le mensil, nous dit sa femme, sa vie active et sérieuse d'un commerçant travaillant dans le Limousin, ses déplacements n'étaient pas tellement longs et il ne manquait jamais de dîner de ses nouvelles.

Qu'est-il devenu ?

Pourquoi le marchand de bestiaux serait-il parti seul avec une somme aussi importante alors qu'il venait d'être convenu qu'un parent l'accompagnerait.

Epouvantable catastrophe en Belgique

Un autocar, après avoir démolit un parapet, tomba dans l'Ourthe. 15 ouvriers ont péri, noyés.

Une dépêche de Liège annonce qu'hier soir, sur la route de Comblain, un autocar, reculant chez eux de nombreux ouvriers, est tombé dans l'Ourthe.

Une deuxième dépêche précise que l'accident s'est produit dans les circonstances suivantes :

Il s'agit d'ouvriers travaillant à la carrière d'Anthèmes, près d'Enxov, et qui rentrent chez eux dans un autocar, en passant par Poelster, Comblain, Aywaille et Remouchamps.

Avant de partir pour le bain un homme accuse...

Il s'agit de Stachon, condamné à 20 ans de travaux forcés pour l'infanticide de Loison-sous-Lens

Nos lecteurs ont encore présenté à la mémoire le dévoué et Loison-sous-Lens, dans un abri bûcheron allemand, du cadavre d'un enfant qu'on reconnut pour être le fils d'un Polonais, Vincenty Stachon.



Stachon lors de sa comparution devant les Assises du Pas-de-Calais.

Une mystérieuse disparition

Rappelons en quelques lignes ce qui s'est passé, et précisons : le 4 février 1927, le commissaire de police de Carvin recevait Mme Marie Papes qui lui déclarait que son petit-fils André Stachon était disparu depuis un an et qu'elle soupçonnait son gendre, le Polonais Vincenty Stachon, d'être l'auteur de cette disparition.

Encore un terrible cataclysme au Japon

Des centaines de maisons sont détruites par des raz de marée. 87 morts - Nombreux blessés

On mande de Tokio : Des raz de marée et un vent soufflant à 100 milles à l'heure ont balayé hier la côte Nord-Est, où des centaines de maisons des villages côtiers du district de Nihigata ont été détruites.

Une avalanche surprit trois étudiants

Deux d'entre eux n'ont pu être retrouvés

Une avalanche a surpris trois jeunes étudiants suisses qui faisaient du ski aux environs de Davos.

La session spéciale du Conseil général du Nord s'est ouverte hier

Il y a été décidé notamment de fixer à 2 millions la contribution annuelle du Département à l'application de la loi Loucheur

L'Assemblée départementale a ouvert hier sa session spéciale dont l'ordre du jour comporte les grandes questions qui ont été réservées en octobre dernier.

La Séance

Soixante conseillers sont présents lorsque, à 15 heures, M. MAHIEU déclare la séance ouverte ; M. DEMESMAY occupe le siège de secrétaire.

La question du personnel, qui sera traitée ce soir, vendredi, l'application de la loi sur les habitations à bon marché et le problème de la réfection et du classement des chemins vicinaux qui, du reste, a été renvoyée à avril.

La question de la voie départementale

L'Assemblée devait examiner les propositions du préfet, quant à l'aménagement de la voie départementale, mais deux articles ont été introduits dans la dernière loi de finances qui bouleversent le programme envisagé.

Dans ces conditions, le Conseil se ralliant à la suggestion de M. Mahieu, renvoie la question financière du problème, on continuera de régulariser le recensement des routes et la procédure d'enquête ne sera pas arrêtée ; ainsi, lorsque le côté final sera réglé, le programme pour l'Nord pourra être appliqué au plus tôt.

Questions diverses

Une demande de subvention de 500.000 fr. pour le Crédit National a été présentée. Le premier bureau est d'avis que l'Etat doit faire la demande. La demande est repoussée après intervention de MM. Marchand et Loucheur.

Le recensement des usages locaux du département sera réimprimé.

On construira une nouvelle caserne de gendarmerie à Hazebrouck.

La maison d'arrêt d'Hazebrouck

La maison d'arrêt désaffectée d'Hazebrouck, qui appartient au département, est à vendre. L'offre de 60.000 fr. faite en octobre dernier au département par la ville a été jugée insuffisante.

Des vœux

Le Conseil adopte ensuite de nombreux vœux tendant à modifier la loi du 27 juin 1913 au sujet du certificat d'assistance des femmes en couches, à modifier le caractère honorifique de la médaille du travail, à modifier la loi sur les assurances sociales en faveur de ceux qui ont plus de 60 ans, à donner du tabac aux vieillards hospitalisés, à créer des écoles en plein air pour les petits tuberculeux.

Les voies de chemin de fer d'intérêt secondaire

41.000 fr. sont votés pour l'achat d'une draine destinée à la ligne Louches-Cambrai ; l'augmentation des tarifs sur les lignes de Marquain à Cambrai et de Douai à Aniche et Sin-le-Noble est approuvée.

De tout, un peu

Vient la question du sectionnement électoral de Nieppe et de Comines. M. COITEUX propose le statu quo. Le Conseil émet un avis favorable à la suppression du sectionnement.

LA NOUVELLE LOI DE FINANCES

Les principales modifications qu'elle apporte aux impôts, taxes, etc., etc.

Il y a un peu plus d'un mois, avant que les textes en viennent en discussion devant la Chambre et le Sénat, nous avons publié les principales modifications que la Commission des Finances de la Chambre et le Gouvernement avaient l'intention d'apporter aux lois fiscales.

Après des débats qui durèrent pendant tout le mois de décembre, la loi portant fixation du budget général de l'exercice 1929 vient d'être promulguée par le Président de la République.

Nous avons donné hier une partie des principales modifications apportées aux lois fiscales d'après les textes publiés à l'« Officiel ». En voici la suite :

Pour les entrepreneurs de constructions L'article 6 spécifie que :

Les marchés de travaux qui seront passés par les offices publics d'habitat, à bon marché postérieurement à la promulgation de la présente loi, ne donneront plus lieu à

La séance de distribution des tracts et bulletins en cas d'élection, soit réglementaire comme pour les élections à l'Assemblée nationale.

Pour favoriser l'application de la loi Loucheur

Le « Réveil » a longuement expliqué le mécanisme et les avantages de la loi du 13 juillet 1924, dite « loi Loucheur ». Pour favoriser l'application de cette loi bienfaisante, le département a décidé d'apporter sa contribution, mais dans quelle mesure ?

M. DEGROOTE, rapporteur, au nom de la deuxième commission, donne lecture du texte proposé à l'approbation de l'Assemblée et fait adopter les conclusions suivantes :

1^o L'octroi de la garantie pour moitié aux sociétés d'habitat, en ce qui concerne la gestion, à condition que les communes sur le territoire de laquelle est édifié l'immeuble garantissent à concurrence de la moitié ;

2^o De demander à l'Etat des avances de 100 millions de francs spécialement destinées aux nouveaux ménages et aux ouvriers agricoles, maisons qui pourront être revendues aux intéressés ;

3^o L'article 7 de la loi du 13 juillet 1924, autorise les départements et les communes à participer eux-mêmes à concurrence d'un maximum de 15 % au paiement de l'intérêt et de l'amortissement, tant des avances de l'Etat prévues par l'article 4 de la loi que des emprunts émis en vertu de l'article 5.

L'application de cette mesure avec le maximum prévu pour tous ceux qui se réclamèrent au bénéfice de la loi dans le département serait demander aux finances départementales un effort trop grand, du moins pour le moment ; 6 millions par an environ.

Le deuxième bureau estime que le Conseil général pourrait décider que la participation serait fixée à 0,50 %, subordonnée pour les communes dont le centime dépasse 25 fr. à l'allocation d'une subvention supplémentaire de 0,25 %, ce qui ferait pour ces communes 0,75 pour cent.

Pour le service de cette subvention, il est prévu le vote d'une somme de deux millions. En résumé, le département a accepté de voter chaque année, et durant 25 ans, un crédit de deux millions, qui sera prélevé sur les disponibilités générales de l'emprunt, pour les premières années du prêt.

Une longue controverse a précédé le vote du rapport de M. DEGRÖOTE, qui bouleverse tous les projets présentés. MM. Loucheur, De La Grange, Merlin, Collioux et Mercier prêtèrent tour à tour la parole.

Des sociétés particulières d'habitat à bon marché et de Crédit immobilier ont demandé la garantie financière et morale du département ; cette grave question a été renvoyée à la session d'avril.

Aujourd'hui, séance publique, à 11 heures et à 15 heures.

Un paquebot géant



Ce paquebot pour passagers qui sera mis en service en Mars 1929 est le plus grand que l'Allemagne ait construit jusqu'ici. Il est destiné à faire le service entre Hambourg et New York. Il pourra avoir à bord 100 passagers. Muni de tout le confort moderne (téléphone, cinéma, etc.) il a une longueur de 190 mètres et sa capacité est de 16.000 tonnes. (W. W. Ph.)

Le nouveau résident

(W. V. Ph.)



M. LUCIEN SAINT nommé Résident Général au Maroc, en remplacement de M. Steeg, démissionnaire.

L'Ambassadeur malade

(W. W. Ph.)



M. MYRON T. HERRICK Ambassadeur des Etats-Unis en France, qui est actuellement dangereusement malade.

LA TENTATIVE DE MEURTRE D'UN TOURQUENNOIS

Nous avons relaté hier, en détail, la tentative de meurtre commise sur Mme Vandenberg, née Berthe Clément, âgée de 25 ans cafetière à Tourcoing, 137, rue de Mouvaux, café qui e pour enseigne : « Aux Vins de France », par son beau-frère, le sieur Emile Houvenaghel, 27 ans, mécanicien à Croix, rue des Ogliers, ler baraquement.

Nous donnons ci-dessous la photo du meurtrier qui, comme nous l'avons dit, a été arrêté et transféré à la prison de Lille, dans la soirée du mercredi.

LA GREVE DES MINEURS DU BASSIN DU GARD

Conformément à la décision prise par le Comité d'action des mineurs unilatéraux, en accord avec le Congrès des mineurs de Grande-Combe, la grève a commencé hier dans tout le bassin du Gard à Alès. Le chômage est complet aux mines de Rochelle, de Fontaines et du Nord d'Alès à Saint-Martin de Valgugues.

L'auteur présumé du crime d'Hénin-Liéard a été écroué à Béthune

L'assassin présumé de Mme veuve Gréme, l'épicière d'Hénin-Liéard, a été conduit hier à la prison de Béthune, où il est arrivé à 17 h. Après un interrogatoire de M. le juge d'instruction Stankin Winczowski, qui continue à être écroué en attendant qu'il soit interrogé sur le fond dans un procès.

LA TRIBUNE DU CONTRIBUABLE

La fraude légale

Lorsque le loi du 7 mars 1925 instituant les sociétés à responsabilité limitée fut votée, des agences de Paris envoyèrent en province des centaines de faux décrets d'attribution de lettres de cette nouvelle forme de société.

LA TENTATIVE DE MEURTRE D'UN TOURQUENNOIS

Nous avons relaté hier, en détail, la tentative de meurtre commise sur Mme Vandenberg, née Berthe Clément, âgée de 25 ans cafetière à Tourcoing, 137, rue de Mouvaux, café qui e pour enseigne : « Aux Vins de France », par son beau-frère, le sieur Emile Houvenaghel, 27 ans, mécanicien à Croix, rue des Ogliers, ler baraquement.

Nous donnons ci-dessous la photo du meurtrier qui, comme nous l'avons dit, a été arrêté et transféré à la prison de Lille, dans la soirée du mercredi.